



Montricher, le 5 octobre 2015

Conseil communal
de
1147 MONTRICHER

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DE MONTRICHER
du 10 septembre 2015**

M. le Président Pierre-André Blanchard ouvre la séance à 20h15. Il souhaite la bienvenue à tous, ainsi qu'à la presse.

1. Appel

27 conseillères et conseillers répondent à l'appel, Mmes Manuela Failletaz, Patricia Keller, Vera Michalski et MM. Patrick Dind et Jean-Marc Freymond étant excusés et MM. Lukas Aebi et Olivier Bédard absents.

Mme Sylvette Lamercy est excusée pour la Municipalité.

2. L'ordre du jour est accepté à l'unanimité par un vote à main levée et sera suivi tel que présenté

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 juin 2015

Le Président corrige le procès-verbal : Mme Nicole Lamercy était excusée et non absente lors de la séance du 18 juin 2015.

Le procès-verbal de la séance du 18 juin 2015 est ensuite accepté à l'unanimité par un vote à main levée.

4. Préavis municipal no 07/15 : Règlement sur la vidéosurveillance

M. Maurice Agassis, municipal, rappelle l'acceptation par le Conseil du projet de modernisation de la déchetterie, équipée d'un système de vidéosurveillance. Pour pouvoir installer cette vidéosurveillance, il faut un règlement. C'est le règlement-type du canton qui a été pris comme exemple.

M. Blaise Arlaud lit le rapport de la commission. Cette dernière propose à l'unanimité des membres présents d'accepter le règlement communal relatif à l'utilisation de caméras de vidéosurveillance dissuasive, tel que présenté par la Municipalité.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président passe au vote à bulletin secret.

Résultat du vote : bulletins délivrés : 27, bulletins rentrés : 27, bulletin nul : 0, bulletin blanc : 1. Bulletins valables : 27.

Le préavis municipal no 07/15 est accepté par 26 OUI et 1 blanc.

5. Préavis municipal no 08/15 : Arrêté d'imposition

M. Didier Amez-Droz, Syndic, dit que les finances de la commune sont encore saines et que le taux de 64 % peut être maintenu pour les deux ans à venir. Les autres postes de l'arrêté n'ont pas subi de modification.

M. Philippe Gurtner, rapporteur de la Commission des Finances, lit son rapport. La Commission propose à l'unanimité d'adopter le nouvel arrêté d'imposition 2016 et 2017 tel que présenté, avec un taux d'imposition à 64 % de l'impôt cantonal de base.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président Pierre-André Blanchard propose un vote à main levée.

Résultat du vote à main levée : 27 OUI

Le préavis municipal no 08/15 relatif à l'arrêté d'imposition 2016/2017 est donc accepté tel que présenté.

6. Communications de la Municipalité

M. Cédric Beaud : le Conseil devra se prononcer d'ici la fin de l'année sur un addenda au Plan Partiel d'Affectation (PPA) en Bois Désert. Il rappelle qu'en 2007, un PPA pour Bois Désert avait déjà été voté, mais il y a eu des dépassements au niveau des constructions, l'architecte ayant pris certaines libertés. L'addenda est à l'enquête jusqu'au 27 septembre 2015, puis la Municipalité préparera un préavis qui sera soumis au Conseil lors d'une séance supplémentaire fixée au **jeudi 29 octobre 2015**.

Concernant la rentrée scolaire du côté de l'ASIABE, il y a 16 élèves qui vont actuellement à l'école à Apples, soit 12 en 9^{ème}, 3 en 10^{ème} et 1 en 7^{ème}. Pour les 4 enfants de 7^{ème} et 10^{ème}, il s'agit de dérogations accordées par le Canton, suite à la demande de parents. Les élèves se rendent à Apples en train et pour le retour à midi, ils prennent le train jusqu'à Bière, puis le bus de ligne jusqu'à Montricher. Mais d'ici le mois de décembre, avec le nouvel horaire du MBC, tous les trajets se feront en train.

M. Pierre-Yves Morel : le tracteur forestier, dont le préavis a été voté au mois de mars est arrivé et donne entière satisfaction aux bûcherons.

La dernière tranche de 400 mètres pour la réfection des murets en pierres sèches sur les crêtes du Jura est actuellement en cours. Au total, il y aura près de 2 kilomètres de muret qui auront été refait.

M. Maurice Agassis : il revient sur la demande lors du dernier Conseil, de poser des cellules photovoltaïques sur la STEP, afin de diminuer les coûts d'électricité sur ce bâtiment. Avec les conditions actuelles de la Romande Energie cela n'est pas possible, car l'investissement est beaucoup trop cher et le retour de nos finances ne se ferait pas avant 2024. La surface du toit est également trop petite, donc l'investissement serait beaucoup trop grand pour le peu de rendement actuellement. La Municipalité attend quelques temps et se remettra sur le dossier plus tard.

M. Didier Amez-Droz : la caution que la commune avait en faveur de la Quincaillerie Lüthi a été supprimée depuis la reprise de la société par M. Figuet.

Concernant les écoles, les premiers élèves sont partis sur Apples cette année et d'ici 2017 tous les enfants de Montricher devraient faire partie du groupement d'Apples. Par contre, l'ASISEVV ne sera pas dissoute avant 2020, car les autres communes qui doivent envoyer leurs élèves vers un nouvel établissement n'ont pas encore commencé et les derniers élèves vont finir en 2020 à La Sarraz. Montricher doit donc rester dans l'ASISEVV jusqu'à sa dissolution. Mais une demande va être faite au Canton afin de pouvoir également faire partie de l'ASIABE et ainsi nommer un délégué dans le groupement scolaire d'Apples. Les autres communes concernées vont également faire cette demande, qui devrait être acceptée.

S'agissant des actions SAPJV, il pense qu'elles seront valorisées d'ici la fin de l'année ou début 2016. Le solde des actions devrait être vendu au prix d'achat, à savoir Fr. 70.- par action.

Un préavis de Fr. 6'000'000.- avait été voté pour la construction de la résidence des Noyers. Un dépassement de Fr. 70'000.- environ s'explique par le fait qu'il y a eu un changement d'emplacement pour le local de dépôt des copeaux. Ce changement a libéré de la place pour 2 locaux, qui sont loués Fr. 9'360.- par année, ce qui représente 13 % de rendement, sur le montant du dépassement.

Il ne reste plus que 2 places dans le parking souterrain des Noyer et 3 ou 4 places à la surface.

Mme Bernadette Golaz va quitter son poste de secrétaire municipale au mois de décembre, après plus de 40 ans d'activité. Mme Laurence Jobin d'Echichens a été engagée à 30 % pour le poste du contrôle des habitants.

La Commune a décidé de se séparer de M. Armand Dähler, employé communal, à la fin de l'année, notamment à cause de problèmes liés au déneigement. M. Dähler pensait de toute façon arrêter de travailler à 63 ans. Au niveau financier, la commune va compenser ces 2 années supplémentaires auprès de sa caisse de pension.

Concernant les élections communales de l'année prochaine, il remercie M. Maurice Agassis pour son travail au sein de la Municipalité et annonce qu'il va terminer la législature, mais qu'il ne se représentera pas. S'agissant des quatre autres membres de la Municipalité, ils se représentent en 2016.

7. Propositions individuelles et divers

M. Christophe Buffet demande si M. Armand Dähler va être remplacé?
M. Didier Amez-Droz répond que oui. Une annonce va paraître dans les journaux.

M. Caroly Schopfer demande de réparer les gros trous qui sont sur la route qui monte à Châtel, vers le Devens.
M. Pierre-Yves Morel dit que cela va être fait, ainsi que ceux sur la route derrière Chardevaz.

M. Caroly Schopfer revient sur ses précédentes interventions concernant la remise en état du terrain des Ages, où il n'y a bientôt plus d'herbe et il aimerait savoir s'il serait possible de remettre un peu de terre et de semer de l'herbe?
M. Pierre-Yves Morel répond que cela va être fait cet automne.

M. Pierre-André Blanchard, Président, rappelle qu'une séance supplémentaire est fixée au **jeudi 29 octobre 2015**.

La dernière séance de l'année aura lieu le samedi 12 décembre 2015 à 10h00 à la Maison de l'écriture, avec un apéro sur place. Puis le repas de midi sera également prévu.

Concernant les prochaines élections fédérales du 18 octobre 2015, M. Blanchard, accompagné de Mme Sandrine Haenni et M. Christophe Buffet ont suivi un cours sur Votelec à Morges. Le bureau fera un exercice le lundi 5 octobre, afin d'être au point le jour J. Le jour des élections, en plus des 8 personnes du bureau, il faudrait encore 8 conseillers pour venir aider au dépouillement. S'il y a des bénévoles tant mieux, sinon des personnes seront désignées. Ces personnes devront venir en début d'après-midi. Une convocation suivra. Mmes Christine Morel, Jocelyne Penel et Céline David, et M. Philippe Gurtner s'annoncent.

Lors la séance du 12 décembre 2015, les conseillers auront l'occasion de signer la nouvelle liste électorale, pour la prochaine législature. Les prochaines élections communales auront lieu le 28 février 2016. La liste doit être remise au plus tard le 11 janvier 2016. Il faut que les conseillers parlent autour d'eux afin de motiver du monde pour signer cette liste, car il faut non seulement 35 conseillers, mais également 7 suppléants. Une séance de commune sera organisée entre le 12 et le 24 décembre afin d'informer la population. Cette liste électorale sera disponible à partir du 14 décembre 2015 auprès du Greffe.

Le verre de l'amitié suivra à l'Hôtel des 2 sapins.

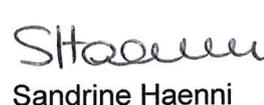
L'assemblée est close à 20h50.

Le Président


Pierre-André Blanchard



La Secrétaire


Sandrine Haenni